



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 41 de l'ordre du jour

### Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

#### Projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale

### Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

L'Assemblée générale, guidée par la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida<sup>1</sup> et par la Déclaration politique sur le VIH/sida<sup>2</sup>, décide :

a) De prendre note des documents suivants :

i) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida<sup>3</sup>;

ii) Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans la réalisation de la cible 7 du sixième objectif du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida<sup>4</sup>, et note du Secrétaire général contenant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet du rapport du Corps commun d'inspection<sup>5</sup>;

b) D'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement et de la Déclaration politique sur le VIH/sida ».

---

<sup>1</sup> Résolution S-26/2, annexe.

<sup>2</sup> Résolution 60/262, annexe.

<sup>3</sup> A/63/812.

<sup>4</sup> A/63/152.

<sup>5</sup> A/63/152/Add.1.

